

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

25 août 2006

SOMMAIRE

Agripartes S.A., Luxembourg	77477	Farmat S.A., Luxembourg	77476
Aircraft V.I.P. Services S.A., Luxembourg	77485	Farmat S.A., Luxembourg	77477
Airstream Holding S.A., Luxembourg	77475	Financière & Immobilière S.A., Luxembourg	77516
Almega S.A., Luxembourg	77481	Finanziaria Regina S.A., Luxembourg	77513
Alpha Fi S.A.H., Luxembourg	77513	Freemind Holding S.A., Luxembourg	77482
Alpha Invest S.A., Luxembourg	77514	Fund Partners, Sicav, Luxembourg	77479
Aral Services Luxembourg, S.à r.l., Roeser	77476	Georges Faber Opticien, S.à r.l., Luxembourg	77516
Artes Finance Holding S.A., Luxembourg	77510	Ghisolfi Financière S.A., Luxembourg	77510
Ataf Holding S.A., Luxembourg	77478	Green Cove Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	77477
Audubon Europe, S.à r.l., Luxembourg	77513	Groupe Alliance Stratégique Globale S.A., Duderlange	77517
Bourbon Immobilière S.A.	77480	Gyzmo Finance S.A., Luxembourg	77514
BPA International Selection Fund, Sicav, Luxembourg	77478	Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg	77514
Centre de Beauté S.C., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77488	Herakles S.A., Luxembourg	77474
Centre Europe S.A., Luxembourg	77515	Interpolis Luxembourg S.A., Luxembourg	77516
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg	77478	ITS Team S.A., Luxembourg	77511
Chronax, S.à r.l., Luxembourg	77480	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	77515
Citai Lux S.A., Luxembourg	77513	KB Lux Immo S.A., Luxembourg	77516
Coiffeur Raffinesse, S.à r.l., Wasserbillig	77515	KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	77485
Compagnie Financière de Placements S.A., Luxembourg	77514	KBL Key Fund, Sicav, Luxembourg	77479
Constructions Métalliques Franck, S.à r.l., Bissen	77516	King's Cross Asset Funding 16, S.à r.l., Luxembourg	77494
Controlfida (Group) S.A., Luxembourg	77513	King's Cross Asset Funding 17, S.à r.l., Luxembourg	77503
Cotex S.A., Luxembourg	77514	Lencor Investment S.A., Luxembourg	77475
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	77489	Lencor Investment S.A., Luxembourg	77475
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	77493	MAI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77474
Dekan S.A., Luxembourg	77481	Maelstrom S.A., Luxembourg	77512
Dov Pharmaceutical Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77500	Mecachrome Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77486
East Investment S.C.A., Sicar, Luxembourg	77501	Mecachrome Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77488
East Investment S.C.A., Sicar, Luxembourg	77502	Media, S.à r.l., Mamer	77478
Eber, S.à r.l., Schuttrange	77517	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg	77480
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	77512	Mezquita & Associates Soparfi S.A., Luxembourg	77485
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	77512	Nascime Limited, S.à r.l., Luxembourg	77509
Fairdrive S.A., Luxembourg	77511	Naturata, S.à r.l., Luxembourg	77515
Fairdrive S.A., Luxembourg	77511	Nouveau Beaulieu, S.à r.l., Luxembourg	77475
Fairdrive S.A., Luxembourg	77511	Novapharm S.A., Luxembourg	77512
Fapa S.A., Luxembourg	77510	P&G International S.A., Luxembourg	77510

Peninsula Bay S.A., Luxembourg	77483	Saint Clair International S.A., Luxembourg	77488
PM Food International S.A., Luxembourg	77510	Santorini S.A.H., Luxembourg	77493
Prefin S.A.H., Luxembourg	77515	Severland S.A., Luxembourg	77513
Prodefa S.A., Contern	77474	Sigma Fund, Sicav, Luxembourg	77481
Profilo Management Company S.A., Luxembourg	77482	Spotclark, S.à r.l., Luxembourg	77493
Quadram, S.à r.l., Differdange	77479	Steelgold Trading S.A., Luxembourg	77480
Quadram, S.à r.l., Differdange	77480	Textile International S.A., Luxembourg	77512
Quantum Investments Holding S.A., Luxembourg	77488	Toiture Antony E., S.à r.l., Mertert	77520
Quicksilver Holding S.A., Luxembourg	77511	UBM Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	77520
Racing Holding S.A., Luxembourg	77478	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	77488
Ragaini Finance S.A., Luxembourg	77482	Whiterose Pub, S.à r.l., Luxembourg	77475
Roast, S.à r.l., Luxembourg	77474	Wind Real Estate S.A., Luxembourg	77510

ROAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.000.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.486.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(062806.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MAI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 703.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(062807.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PRODEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.
R. C. Luxembourg B 74.594.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062842.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

HERAKLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.944.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42179 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J. Elvinger.

(063266.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

WHITEROSE PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 7, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 68.038.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(062612.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

NOUVEAU BEAULIEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix Blochhausen.
R. C. Luxembourg B 81.780.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(062613.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.883.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

AIRSTREAM HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(062615.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LENCOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.345.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062953.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LENCOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.345.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062952.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ARAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Roeser.

R. C. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09840, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la société

Signature

(064128.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

FARMAT S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.323.

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARMAT S.A. (anciennement LAUTIAIS S.A.), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.323, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2005, en voie de Publication au Mémorial.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Lionel Coupe, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de trois administrateurs et nomination de leurs remplaçants;
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts;
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Thierry Fleming, Guy Hornick et Claude Schmitz de leurs postes d'administrateur et désigne en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur John Seil, Expert-Comptable, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur Claude Zimmer, Fiscaliste, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire qui achèveront leurs mandats.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition et détention en vue de la location de biens immobiliers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant par tout moyen, et notamment par voie d'émissions d'obligations ou de tous autres instruments qui pourront également être convertibles et/ou subordonnés.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ainsi que financières, notamment par l'octroi de tout prêt ou garantie, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la construction de biens immobiliers destinés à la location».

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Steuermann, Ch. Fondeur, L. Coupe, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062921.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FARMAT S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062924.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AGRIPARTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.994.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

AGRIPARTES S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(062616.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.027.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

M. Torbick.

(062629.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 88.249.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme

Signature

(062617.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ATAF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 25.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(062828.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

RACING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(062619.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 49, rue de Baerendall.
R. C. Luxembourg B 15.093.

Le bilan clos au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

Signature

(062627.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.079.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062628.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

KBL KEY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL KEY FUND, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062630.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FUND PARTNERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.828.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUND PARTNERS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062633.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

QUADRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.957.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Nikolaos Korniotakis, informaticien, demeurant à Differdange.

2) Madame Danielle Rosi-Korniotakis, commerçante, demeurant à Differdange, non présente, ici représentée par Monsieur Nikolao Korniotakis, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Differdange, le 22 mai 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annex aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Nikolaos Korniotakis, prèdit, de quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (99), Madame Danielle Rosi, prèdite, de une part sociale (1), de la société QUADRAM, S.à r.l., avec siège social à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 405, en date du 19 octobre 1994.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article cinq des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Soleuvre à Differdange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège est établi à Differdange.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé et ont présent acte avec le notaire.

Signé: N. Korniotakis, D. Rosi-Korniotakis, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2006, vol. 918, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006.

A. Biel.

(062993.3/203/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

QUADRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.957.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(062994.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.255.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(062634.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 6.400.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(062654.3/1122/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CHRONAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 112.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(062669.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

STEELGOLD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 90.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062660.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77481

ALMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.544.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062635.3/631/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062636.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

DEKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.200.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Mademoiselle Alexandra Romania, employée de Banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DEKAN S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1157 du 5 novembre 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 109.200, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 20 mars 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 20 mars 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première d'augmentation jusqu'à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 419.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), par la création de quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires actuels:

Monsieur Jean-Louis Giral	1986 actions
Madame Caria Pavesi, épouse Giral	1994 actions
Monsieur Charles-Albert Giral	105 actions
Mademoiselle Caroline Giral	105 actions

Lesquelles actions ont été intégralement libérées par une contribution en espèces de quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 419.000,-);

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des bulletins de souscription.

La somme de quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 419.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Romania, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 37, case 10. – Reçu 4.190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062996.3/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FREEMIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.182.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FREEMIND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(062637.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PROFILO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 96.330.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROFILO MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062638.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

RAGAINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.311.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

RAGAINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / C. Ragaini

Administrateur / Administrateur

(062639.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PENINSULA BAY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.322.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ZYLA L.L.C., établie et ayant son siège social au 3919 Normal Street #301, San Diego, CA 92103 (Etats-Unis d'Amérique);

2.- La société BAYSIDE INVESTMENT GROUP L.L.C., établie et ayant son siège social au 7454 Lancaster Pike, #402, Hockessin, Delaware 19707 (Etats-Unis d'Amérique).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PENINSULA BAY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ZYLA L.L.C., préqualifiée, cinq cents actions	500
2.- La société BAYSIDE INVESTMENT GROUP L.L.C., préqualifiée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné, déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 a) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 b) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 c) Mademoiselle Audrey Wind, comptable, née à Thionville (France), le 22 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 La société anonyme de droit luxembourgeois GEST & CO S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 70.505.
 4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
 Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: A. Thill, J. Seckler.
 Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2006, vol. 536, fol. 85, case 8. – Reçu 310 euros.
 Le Receveur (signé): C. Hirtt.
 Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 22 juin 2006. J. Seckler.
 (063010.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 110.343.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 29 juin 2006.
 AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.A.
 F. Innocenti / M. Kara
 Administrateur / Administrateur
 (062640.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 64.347.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
 KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
 Signatures
 (062641.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MEZQUITA & ASSOCIATES SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
 R. C. Luxembourg B 103.462.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Pour extrait conforme
 Pour MEZQUITA & ASSOCIATES
 Signature
 (062655.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: CAD 219,920.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.216.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.
Before M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

- MECACHROME INTERNATIONAL INC., a company incorporated and governed by the laws of Canada, with registered office at 800, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1550, Montréal (Quebec) H3B 1X9, registered with the Corporations Canada under n° 420945-1,

here represented by Mr Stéphane Biver, lawyer, with professional address at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Canada, on May 16, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n° 104.216 («the Company»), with registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 15, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 90 of February 1, 2005 and whose articles of association have been amended pursuant to:

- a deed of the undersigned notary of December 14, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 486 of May 24, 2005,

- a deed of the undersigned notary of March 1, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 891 of September 14, 2005; and

- a deed of the undersigned notary of March 3, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 889 of September 14, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at two hundred nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 219,920) divided into five thousand four hundred ninety-eight (5,498) shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each, all subscribed and fully paid-in.

III. The shareholder took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to decrease the Company's share capital by an amount of two hundred one thousand nine hundred twenty Canadian Dollars (CAD 201,920) from its present amount of two hundred nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 219,920) to eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 18,000) by cancellation of five thousand forty-eight (5,048) shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each, all held by the shareholder, and the share premium attached to the cancelled shares, and by reimbursement of an amount of eighteen million one hundred fifty thousand seven hundred sixty-one Canadian Dollars and forty-four cents (CAD 18,150,761.44), representing the nominal value of the cancelled shares and the total share premium attached to the cancelled shares, to the sole shareholder.

Second resolution

Further to the above share capital decrease, the shareholder resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of twenty thousand one hundred ninety-two (CAD 20,192) which amount is reallocated to the share premium account. Moreover, the shareholder resolved to acknowledge that the share premium account henceforth amounts to one million five hundred ninety-eight thousand two hundred thirty-five Canadian Dollars and thirty-two cents (CAD 1,598,235.32).

Third resolution

Further to the above resolutions, the shareholders resolved to restate article 6 of the Company's bylaws to give it the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 18,000), represented by four hundred fifty (450) shares of forty Canadian Dollars (CAD 40) each, entirely paid-in.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated decrease of capital are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

- MECACHROME INTERNATIONAL INC., une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 800, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1550, Montréal (Québec) H3B 1 X9, enregistrée au Corporations Canada sous le numéro 420945-1,

ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, juriste, avec adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Canada le 16 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MECACHROME INTERNATIONAL, S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.216 (la «Société»), ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 90 du 1^{er} février 2005 et dont les statuts ont été amendés par:

- acte du notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 486 du 24 mai 2005,

- acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 891 du 14 septembre 2005,

- acte du notaire instrumentaire en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 889 du 14 septembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent dix-neuf mille neuf cent vingt dollars canadiens (CAD 219.920) représenté par cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (5.498) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent un mille neuf cent vingt dollars canadiens (CAD 201.920) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent dix-neuf mille neuf cent vingt dollars canadiens (CAD 219.920) à dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000) par l'annulation de cinq mille quarante-huit (5.048) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune, toutes actuellement détenues par l'associé unique et la prime d'émission attachée aux parts sociales annulées, et par remboursement d'un montant de dix-huit millions cent cinquante mille sept cent soixante et un dollars canadiens et quarante-quatre cents (CAD 18.150.761,44), représentant la valeur nominale des parts sociales annulées et la prime d'émission attachée aux parts sociales annulées, à l'associé unique.

Deuxième résolution

Suite à la réduction du capital social susmentionnée, l'associée a décidé de réduire la réserve légale à concurrence de vingt mille cent quatre-vingt-douze dollars canadiens (CAD 20.192). Ce montant est réalloué au compte de prime d'émission. Par ailleurs, l'associée a décidé d'approuver que le compte de prime d'émission dès lors s'élève à un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-cinq dollars canadiens et trente-deux cents (CAD 1.598.235,32).

Troisième résolution

Consécutivement aux résolutions prises ci-dessus, l'associée a décidé de reformuler l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000) divisé en quatre cent cinquante parts sociales (450) d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Biver, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(063177.3/202/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2006.

P. Bettingen.

(063178.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

VALORINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.010.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORINVEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062656.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CENTRE DE BEAUTE S.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 103.367.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CENTRE DE BEAUTE S.C., S.à r.l.

Signature

(062657.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

QUANTUM INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 51.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

B. Zech.

(062678.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SAINT CLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 36.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 63.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(062680.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.,

Société Anonyme.

Registered office: L-2013 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered office at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013, Luxembourg, incorporated by deed enacted on 17 November 2004 published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» under the number 186 of 2 March 2005, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 104.654 (the «Company»).

The articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 22, 2006 not yet published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

The meeting is presided by Mrs Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg, residing at Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer.

Mr Daniel Breger, Mandatory, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alex Brumat, Mandatory, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. As it appears from the attendance list, the 53,256 shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,036,214.40 (four million thirty-six thousand two hundred and fourteen Euro and forty cents), so as to raise it from its current amount of EUR 17,175,600 (seventeen million one hundred and seventy-five thousand six hundred Euro) to EUR 21,211,814.40 (twenty-one million two hundred and eleven thousand eight hundred and fourteen Euro and forty cents) by the issue of 12,515 (twelve thousand five hundred and fifteen) new ordinary shares of the Company without indication of nominal value, subject to the payment of a global share premium of EUR 16,141,034.60 (sixteen million one hundred and forty-one thousand thirty-four Euro and sixty cents);

3. Subscription, intervention and payment by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL HOLDING A.G. of all the 12,515 (twelve thousand five hundred and fifteen) new ordinary shares by way of a contribution in kind of 50 (fifty) shares held in 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a company incorporated under Luxembourg law;

4. Subsequent amendment of article seven of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,036,214.40 (four million thirty-six thousand two hundred and fourteen Euro and forty cents), so as to raise it from its current amount of EUR 17,175,600 (seventeen million one hundred and seventy-five thousand six hundred Euro) to EUR 21,211,814.40 (twenty-one million two hundred and eleven thousand eight hundred and fourteen Euro and forty cents) by the issue of 12,515 (twelve thousand five hundred and fifteen) new ordinary shares without indication of nominal value, subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 16,141,034.60 (sixteen million one hundred and forty-one thousand thirty-four Euro and sixty cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 50 (fifty) shares without indication of nominal value, held by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL HOLDING A.G., a company incorporated under Swiss law, having its registered office at c/o Credit Suisse, Bahnhofstrasse 17, CH-6301 Zug, Switzerland (the «Contributor») in 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, PO Box 369,

L-2013, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (1010 GAUCHETIERE), representing approximately 8.33% (eight point thirty-three percent) of the issued share capital of 1010 GAUCHETIERE.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 12,515 (twelve thousand five hundred and fifteen) new ordinary shares referred to above by the contribution in kind of the 50 (fifty) shares it holds in 1010 GAUCHETIERE referred to above.

To the extent required, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING, acknowledging having been duly informed of the reasons of this waiver and of this transaction by the board of directors, waives its preferential subscription right with respect to these new shares.

Contributor's intervention - Subscription and Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by M. Jacqueline Siebenaller, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 12,515 (twelve thousand five hundred and fifteen) new ordinary shares without indication of nominal value (the «New Shares»).

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 16,141,034.60 (sixteen million one hundred and forty-one thousand thirty-four Euro and sixty cents).

The New Shares as well as the share premium of EUR 16,141,034.60 (sixteen million one hundred and forty-one thousand thirty-four Euro and sixty cents) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares represents 50 (fifty) shares of 1010 GAUCHETIERE, without indication of nominal value, representing 8.33% (eight point thirty-three percent) of the issued share capital of 1010 GAUCHETIERE (the «Shares»).

The contribution described above consists exclusively in shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so that the total value of the Shares in the amount of EUR 20,177,249 (twenty million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and forty-nine Euro) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts to EUR 20,177,249 (twenty million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and forty-nine Euro) and is allocated as follows:

- EUR 4,036,214.40 (four million thirty-six thousand two hundred and fourteen Euro and forty cents) to the share capital;
- EUR 16,141,034.60 (sixteen million one hundred and forty-one thousand thirty-four Euro and sixty cents) to a share premium.

Evaluation

The value of this contribution in kind is the EUR equivalent of CAD 28,345,000 (twenty-eight million three hundred forty-five thousand Canadian Dollars) as converted into Euro with the CAD/EUR exchange rate provided by Bloomberg as of 15 June 2006 at 8:52 a.m. (Luxembourg time) being EUR 20,177,249 (twenty million one hundred and seventy-seven thousand two hundred and forty-nine Euro). According to article 32-1 of the Luxembourg company Act dated 10 August 1915 as amended, the value of this contribution in kind has been examined and approved by Interimaudit, independent auditor (réviseur d'entreprises) pursuant to a report dated 15 June 2006, which shall remain annexed to this deed to be registered with it. The conclusion of this report states that «Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and par value of the shares and related share premium to be issued as consideration.»

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholders' register of 1010 GAUCHETIERE, attesting the current number of shares contributed by the Contributor.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in kind described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article seven of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 7. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 21,211,814.40 (twenty-one million two hundred and eleven thousand eight hundred and fourteen Euro and forty cents), represented by 65,771 (sixty-five thousand seven hundred and seventy-one) shares without indication of nominal value.»

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of about 8.33% (eight point thirty-three percent) of the shares of a capital company incorporated in the European Union, following which the Company will hold about 99.83% (ninety-nine point eighty-three percent) of the shares as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about (EUR 7,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, PO box 369, L-2013, Luxembourg, constituée par acte notarié du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 186 du 2 mars 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.654 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Alex Brumat, Mandatory, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel Breger, Mandatory, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, BP 369, L-2013 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 53.256 (cinquante-trois mille deux cent cinquante-six) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.036.214,40 (quatre millions trente-six mille deux cent quatorze euros et quarante centimes), afin de le porter de son montant actuel de EUR 17.175.600 (dix-sept millions cent soixante-quinze mille six cents euros) à EUR 21.211.814,40 (vingt et un millions deux cent onze mille huit cent quatorze euros et quarante centimes) par l'émission de 12.515 (douze mille cinq cent quinze) nouvelles actions ordinaires sans indication de valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 16.141.034,60 (seize millions cent quarante et un mille trente-quatre euros et soixante centimes);

3. Souscription, intervention et paiement par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL HOLDING A.G. de toutes les 12.515 (douze mille cinq cent quinze) nouvelles actions ordinaires par un apport en nature de 50 (cinquante) actions qu'elle détient dans 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., société constituée selon le droit luxembourgeois;

4. Modification subséquente de l'article sept des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.036.214,40 (quatre millions trente-six mille deux cent quatorze euros et quarante centimes), afin de le porter de son montant actuel de EUR

17.175.600 (dix-sept millions cent soixante-quinze mille six cents euros) par l'émission de 12.515 (douze mille cinq cent quinze) nouvelles actions ordinaires sans indication de valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 16.141.034,60 (seize millions cent quarante et un mille trente-quatre euros et soixante centimes), le tout étant entièrement payé par un apport en nature qui consiste en 50 (cinquante) actions sans indication de valeur nominale, détenues par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL HOLDING A.G., une société constituée selon le droit suisse, ayant son siège social au c/o Credit Suisse, Bahnhofstrasse 17, CH-6301 Zug, Suisse (l'«Apporteur») dans 1010 GAUCHETIERE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, PO Box 369, L-2013, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (1010 GAUCHETIERE), représentant approximativement 8,33% (huit virgule trente-trois pour cent) du capital social émis de 1010 GAUCHETIERE.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 12.515 (douze mille cinq cent quinze) nouvelles actions ordinaires mentionnées ci-dessus par apport en nature de 50 (cinquante) actions qu'il détient dans 1010 GAUCHETIERE, mentionnée ci-dessus.

Dans la mesure où cela est requis, CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL HOLDING AG, reconnaissant avoir été préalablement informé des raisons de cette renonciation et des raisons de la présente opération pas le conseil de gérance, renonce à son droit de souscription préférentiel en rapport avec ces nouvelles actions.

Intervention de l'Apporteur - Souscription et Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par Madame Jacqueline Siebenaller, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 12.515 (douze mille cinq cent quinze) nouvelles actions ordinaires sans indication de valeur nominale (les «Nouvelles Actions»).

L'émission des Nouvelles Actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 16.141.034,60 (seize millions cent quarante et un mille trente-quatre euros et soixante centimes).

Les Nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission de EUR 16.141.034,60 (seize millions cent quarante et un mille trente-quatre euros et soixante centimes) ont été intégralement libérées par l'Apporteur par un apport en nature consistant en des actions tel que défini par l'Article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Apporteur en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions représente 50 (cinquante) actions de 1010 GAUCHETIERE sans indication de valeur nominale, représentant 8,33% (huit virgule trente-trois pour cent) du capital social émis de 1010 GAUCHETIERE (les «Actions»). L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en actions d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union européenne, la valeur totale des Actions d'un montant de EUR 20.177.249 (vingt millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf euros) est sujette à exonération du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société s'élève à EUR 20.177.249 (vingt millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf euros) et est allouée comme suit:

- EUR 4.036.214,40 (quatre millions trente-six mille deux cent quatorze euros et quarante centimes) au capital social;
- EUR 16.141.034,60 (seize millions cent quarante et un mille trente-quatre euros et soixante centimes) à la prime d'émission.

Evaluation

La valeur de cet apport en nature s'élève à l'équivalent en euros de CAD 28.345.000 (vingt-huit millions trois cent quarante-cinq mille dollars canadiens), tel que converti en euros au taux de conversion CAD/EUR fourni par Bloomberg à la date du 15 juin 2006 à 8:52 (heure de Luxembourg) représentant EUR 20.177.249 (vingt millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf euros). Conformément à l'article 32-1 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, la valeur de l'apport en nature a été évaluée et approuvée par Interaudit, un réviseur d'entreprise indépendant faisant suite à un rapport du 15 juin 2006, qui demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. Ce rapport conclut à «Sur la base des vérifications effectuées comme décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à faire concernant la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions et à la prime d'émission correspondante à émettre en contrepartie».

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné en produisant une copie du registre des actionnaires de 1010 GAUCHETIERE, attestant du nombre actuel d'actions apportées par l'Apporteur.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Capital social - Actions.** Le capital de la Société est fixé à EUR 21.211.814,40 (vingt et un millions deux cent onze mille huit cent quatorze euros et quarante centimes), représenté par 65.771 (soixante-cinq mille sept cent soixante et onze) actions sans indication de valeur nominale.»

Requête en exonération de droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature s'élevant à environ 8,33% (huit virgule trente-trois pour cent) des actions d'une société par actions constituée dans l'Union européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra environ 99,83% (quatre-vingts dix-neuf virgule quatre-vingt-trois pour cent) des actions comme actionnaire (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'Article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport en tel cas.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à EUR 7.000 (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Siebenaller, A. Brumat, D. Breger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, vol. 153S, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2006.

P. Bettingen.

(063179.3/202/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 104.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juin 2006.

P. Bettingen.

(063182.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SPOTCLARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 112.470.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(062684.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour SANTORINI S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062715.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

KING'S CROSS ASSET FUNDING 16, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.342.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on June 21, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 16 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2, 1960, in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967, in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 16 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967, à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 3. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064234.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.901.250,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 109.600.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062721.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR, Société d'investissement en capital à risque.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 113.524.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Mersch.

There was held a general meeting of the shareholders of EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR (the «Company»), a limited partnership by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on February 8, 2006 and registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 113.524.

The meeting is opened under the chair of Mr Edouard D'Anterrosches, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Virginie Pierlot, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elected as Scrutineer Mrs Claire De Boeck, with professional address in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. According to the attendance list, all the shares in issue are represented at the present general meeting, and the shareholders have declared that they consider themselves as duly convened and that they have had prior knowledge of the agenda of this general meeting and that they waive any notice requirements;

III. The quorum required by the law of 10 August 1915 on commercial companies and article 19 of the articles of incorporation of the Company on item 1 of the Agenda is represented at the present general meeting and the resolution on such item will be passed by the consent of the General Partner and at least 2/3 of them present or represented at the present meeting. No quorum is required for item 2 of the Agenda and the resolutions on such item may be passed in the affirmative vote of the majority of the vote casts in the Company;

IV. The present general meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the following agenda:

Agenda:

1. Restatement of the last paragraph of Article 12 of the articles of incorporation of the Company in order to change the time in which the net asset value of the Company shall be made available to the shareholders so as to read as follows: «The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Date will be made available to the holders of Shares at the registered office of the Company within 60 Business Days following the relevant Valuation Date.»

2. Appointment of ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach as new independent auditor of the Company until the annual meeting called to approve the financial statements as at December 31st, 2006.

After due consideration the general meeting unanimously resolved:

First resolution

The general meeting decides to restate the last paragraph of Article 12 of the articles of incorporation of the Company in order to change the time in which the net asset value of the Company shall be made available to the shareholders so as to read as follows:

«The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Date will be made available to the holders of Shares at the registered office of the Company within 60 Business Days following the relevant Valuation Date.»

Second resolution

The general meeting decides to appoint ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach as new independent auditor of the Company until the annual meeting called to approve the financial statements as at December 31st, 2006

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR (la «Société»), une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2005, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 février 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.524.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard D'Anterroches, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Qui nomme comme secrétaire Madame Virginie Pierlot, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claire De Boeck, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président demande au notaire d'établir que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. Il apparaît, selon la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ont déclaré se considérer dûment convoqués et avoir pris connaissance, au préalable, de l'ordre du jour de cette assemblée générale et qu'ils renoncent à l'accomplissement des formalités de convocation;

Le quorum requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et l'article 19 des statuts de la Société sur le point 1 de l'ordre du jour est présent ou représenté lors de l'assemblée générale et les décisions sur ce point doit être adoptée par le gérant et au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés à ladite assemblée générale; aucune condition de quorum n'est requise pour le point 2 de l'ordre du jour et les décisions sur ce points doivent être adoptées par une décision de la majorité des votes exprimés.

III. En conséquence, la présente assemblée générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de modifier le délai dans lequel la Société doit rendre sa valeur nette d'inventaire disponible pour les actionnaires comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie calculée chaque Jour d'Evaluation est à la disposition des Actionnaires, au siège social de la Société dans les soixante (60) jours suivant le Jour d'Evaluation concerné.»

2. Nomination d'ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que nouveau réviseur d'entreprise indépendant de la Société jusqu'à la nouvelle assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de modifier le délai dans lequel la Société doit rendre sa valeur nette d'inventaire disponible pour les actionnaires comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie calculée chaque Jour d'Evaluation est à la disposition des Actionnaires, au siège social de la Société dans les soixante (60) jours suivant le Jour d'Evaluation concerné.»

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que nouveau réviseur d'entreprise indépendant de la Société jusqu'à la nouvelle assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. D'Anterroches, V. Pierlot, C. De Boeck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juin 2006, vol. 437, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 2006.

H. Hellinckx.

(064676.3/242/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EAST INVESTMENT S.C.A., SICAR, Société d'investissement en capital à risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 113.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 2006.

H. Hellinckx.

(064677.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

KING'S CROSS ASSET FUNDING 17, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.343.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on June 21, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 17 (the «Company»), which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2, 1960, in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967, in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 17 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967, à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064236.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

NASCIME LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.268.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062724.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77510

PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.820.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062686.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

P&G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.190.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062691.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ARTES FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 86.055.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062694.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GHISOLFI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062695.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062696.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

WIND REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.015.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062697.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77511

ITS TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.868.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062689.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

QUICKSILVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062698.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.605.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062703.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.605.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062704.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.605.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062706.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MAELSTROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.061.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062699.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TEXTILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.159.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062701.7/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

NOVAPHARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 84.548.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062707.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.516.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062717.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.516.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062720.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FINANZIARIA REGINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.876.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062709.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CITAI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062712.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CONTROLFIDA (GROUP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.870.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062716.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SEVERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062722.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AUDUBON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(062831.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ALPHA FI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.054.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(062755.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77514

ALPHA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.325.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062728.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.470.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062731.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.480.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour COTEX, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(062732.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.568.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062735.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GYZMO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(062833.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PREFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.007.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour PREFIN S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062734.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062739.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CENTRE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour CENTRE EUROPE S.A.

O. Hubert

(062740.6/022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COIFFEUR RAFFINESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.784.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 3 juillet 2006.

JEAN BRAAS, Bureau Comptable

Signature

(062794.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

NATURATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 161, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 31.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062839.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77516

KB LUX IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.404.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour *KB LUX IMMO S.A.*

O. Hubert

Administrateur

(062743.6/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

FINANCIERE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.384.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour *FINANCIERE & IMMOBILIERE S.A.*

O. Hubert / C. Felten

Administrateur / -

(062748.3/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02810, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.*

J. Remie

(062796.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GEORGES FABER OPTICIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.984.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 3 juillet 2006.

JEAN BRAAS, Bureau Comptable

Signature

(062798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES FRANCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 44, rue de Colmar.
R. C. Luxembourg B 38.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 28 juin 2006, réf. DSO-BR00310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(062836.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77517

EBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 106.301.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour EBER, S.à r.l.

Signature

(062799.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GROUPE ALLIANCE STRATEGIQUE GLOBALE S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: FRAITURE BECKER OLINGER CONSULTANTS.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 117.346.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société TAW SUPPLIES LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni),
ici représentée par:

Madame Stéphanie Martin-Bruzzese, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange,

en vertu d'une procuration lui donnée le 22 juin 2002.

2.- La société CORAL TRADING LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni),
ici représentée par:

Madame Stéphanie Martin-Bruzzese, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée le 22 juin 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GROUPE ALLIANCE STRATEGIQUE GLOBALE S.A., faisant le commerce sous l'enseigne FRAITURE BECKER OLINGER CONSULTANTS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'assistance pour le développement, la recherche de clientèle ainsi que l'étude de projet commerciaux et patrimoniaux.

La société peut également acquérir et mettre en valeur son propre patrimoine immobilier.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut encore réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) néanmoins par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne ou nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- TAW SUPPLIES LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- CORAL TRADING LIMITED, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été seulement libérées à concurrence d'un quart (1/4) par des versements en numéraire, de sorte que la somme seulement de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Olivier Pascal Entine, directeur de société, né à Paris (France), le 29 septembre 1958, demeurant Allée Henri Barbusse 26, F-93190 Livry Gargan;
- 2.- La société TAW SUPPLIES LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni);
- 3.- La société CORAL TRADING LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à The Great House, 1 St. Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (Royaume-Uni).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Madame Rosemary Ada Christina West, expert comptable, née à Gloucester (Royaume-Uni), le 16 avril 1962, avec adresse professionnelle au 1 St. Peter Street, Tiverton, EX16 6NY (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Olivier Pascal Entine, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarques

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Il a encore attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Martin-Bruzzese, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2006, vol. 905, fol. 26, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064242.3/239/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

TOITURE ANTONY E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.

R. C. Luxembourg B 107.166.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 3 juillet 2006.

JEAN BRAAS, Bureau Comptable

Signature

(062800.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 339.596.100,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.716.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(062804.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.
